

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE BRIANCE-COMBADE

le lundi 29 août 2022 à 19h à la Communauté de Communes (salle Jane Limousin)

A l'ordre du jour :

- 1- Désignation de secrétaires de séance
- 2- Approbation CR du 11 juillet 2022
- 3- Exercice des délégations du Président et du Bureau Communautaire
- 4- Création et suppression de postes :
 - a. Création d'un poste d'animateur responsable de l'accueil ados en CDI à 31h30
 - b. Suppression du poste d'animateur responsable de l'accueil ados à temps plein
 - c. Création d'un poste d'animateur en CDI à 19h15
 - d. Suppression du poste d'animateur à 23/35^{ème}
 - e. Création d'un poste de responsable eau et assainissement en CCD de 3 ans à temps plein
 - f. Suppression d'un poste de responsable eau et assainissement en CDD de 1 an à temps plein
- 5- Présentation de l'offre du CDG pour une prestation de conseil en organisation
- 6- Affaires diverses

1- Désignation de secrétaires de séance : en séance

2- Approbation CR du 11 juillet 2022 : **annexe 1**

3- Exercice des délégations du Président et du Bureau Communautaire : informations en séance

4- Création et suppression de postes :

Monsieur le Président indique qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le code de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3ème

Vu le décret n°88-145 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 2019-144 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Considérant le fonctionnement des services jeunesse (ALSH et club ados), il est proposé de créer des emplois à temps non complet sur le poste d'animateur et le poste d'animateur responsable de l'accueil ados, au cadre d'emploi des adjoints d'animation comme suit :

- Un emploi d'animateur responsable de l'accueil ados en CDI à 31h30/35 à compter du 1^{er} septembre 2022
- Un emploi d'animateur en CDI à 19h15/35 à compter du 15 novembre 2022

Et de supprimer les emplois correspondants créés précédemment sur le grade d'adjoint d'animation :

- L'emploi contractuel à temps plein d'animateur responsable de l'accueil ados créé par la délibération 2016-25
- L'emploi contractuel d'animateur à 23h/35 créé par la délibération 2019-42

Considérant que le poste de responsable du service eau et assainissement est vacant depuis le 30 juin 2022 et qu'il nécessite des missions relevant de la catégorie A de la filière technique (ingénieur), il est proposé :

- De créer un emploi à temps complet de responsable du service eau et assainissement en CDD de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2022, au grade d'ingénieur territorial
- De supprimer l'emploi précédemment créé par délibération 2021-90 : CDD de 1 an à temps complet au grade d'ingénieur territorial

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de se prononcer sur les créations et suppression d'emplois tels que décrits ci-dessus,
- de préciser que les sommes correspondantes à la masse salariale sont inscrites aux budgets de la collectivité.

Il est enfin demandé au Conseil Communautaire d'autoriser M. Le Président à signer les documents relatifs à ce dossier.

5- Présentation de l'offre du CDG pour une prestation de conseil en organisation

Comme indiqué en conseil communautaire du 13 juin 2022, un audit RH a été demandé au CDG dans le cadre de ses missions de conseil en organisation. Suite au RDV du 15 juin 2022 visant à exprimer les attentes et les problématiques de la collectivité, une proposition d'intervention, jointe en **annexe 2**, a été transmise par le CDG.

6- Affaires diverses